



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 juin à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 juin conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M le maire, Mme BIANCAMARIA à Mme COSTA, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme SICHI, Mme FALCHI à Mme NADAL, M. HABANI à M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. DELIPERI à M. ARESU, Mme PILLOTTI à M. VANNUCCI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Séance du mercredi 27 juin 2018
Délibération N°2018/131

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180627-2018_131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2018
Affichage : 04/07/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

Autorisation donnée au 1er Adjoint de signer la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et la ville d'Ajaccio dans le cadre de la mise en œuvre des Ateliers de reconversion



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Afin de mettre en œuvre une politique de gestion de l'inaptitude aboutie, la CAPA s'est engagée dans la création, en partenariat avec le CNFPT et désormais avec la Ville d'Ajaccio, d'ateliers de reconversion à destination des agents en situation d'inaptitude définitive ou d'usure professionnelle.

L'objectif est de rendre l'agent acteur de la construction de son projet de réorientation professionnelle contraint en lui proposant des travaux pour comprendre ce qui se joue dans le changement, reprendre confiance en lui, analyser ses compétences et motivations.

Par ailleurs, ces trois entités s'engagent aussi dans la mise en place d'ateliers de mobilité permettant aux agents en mobilité choisie de définir un nouveau parcours professionnel dans un dispositif encadré.

La direction des ressources humaines mutualisée assurera la coordination de ces dispositifs.

La convention ci-annexée a pour objet de formaliser le partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et la Ville d'Ajaccio dans le cadre des ateliers de reconversion ou de mobilité notamment afin d'encadrer le dispositif de stage d'immersion.

En effet, compte-tenu du parcours pédagogique, l'immersion est une condition sine qua non de la réussite du parcours de reconversion ou de mobilité. Cela permettra à l'agent d'appréhender son futur métier.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser le 1^{er} Adjoint à signer la convention de partenariat ci-annexée entre la CAPA et la Ville d'Ajaccio dans le cadre de la mise en œuvre des Ateliers de reconversion.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Président,
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 juin 2018,

**AUTORISE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Le 1^{er} Adjoint à signer la convention de partenariat ci-annexée entre la CAPA et la Ville d'Ajaccio dans le cadre de la mise en œuvre des Ateliers de reconversion.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI